

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 182 – ÉDITION DU 28 JUIN 2022**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY**

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 28 juin 2022 -**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

Bureau du conseil d'administration du 24 juin 2022

- DÉLIBÉRATION N°D2022\_055 Approbation du procès verbal du bureau du conseil d'administration du 20 mai 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_056 Autorisation d'ester en justice - Affaire GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICES et ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_057 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_058 Présentation du dispositif de signalement
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_059 Autorisation de signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_060 Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain dans le cadre de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Chambley-Bussières
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_061 Acquisition d'un terrain à Art-sur-Meurthe pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Lenoncourt, lancement de l'opération afférente et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain

**2 – Décisions du Conseil d'Administration**

Conseil d'administration du 24 juin 2022

- DÉLIBÉRATION N°D2022\_062 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 8 avril 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_063 Information des décisions prises par le bureau du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_064 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_065 Décision modificative n°1 du budget 2022

- DÉLIBÉRATION N°D2022\_066 Autorisation de signature d'une convention entre le SDIS et l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) relative à l'attribution d'une subvention du SDIS à l'ANSC dans le cadre du déploiement du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile "NexSIS 18-112"
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_067 Mise à jour du tableau des emplois au 1er juillet 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_068 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er juillet 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_069 Contrat de projet
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_070 Calendrier des élections professionnelles 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_071 Modification du règlement de formation : Formation d'intégration et de professionnalisation d'équipier SPP - Dispense de formation des sapeurs-pompiers
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_072 Bilan de la convention de participation pour le risque Prévoyance au titre de l'année 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_073 Bilan de la convention de participation pour le risque santé au titre de l'année 2021

### **3 – Décisions réglementaires**

- ARRETE PREFECTORAL SDIS n° BDSPV2022-527 du 25 mai 2022 fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires
  
- ARRETE PREFECTORAL SDIS n° BDSPV2022-528 du 25 mai 2022 fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 24 JUIN 2022**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 24 JUIN 2022

---

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_055 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2022

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 20 mai 2022.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_056 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICES ET ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du Conseil d'administration à ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Nancy suite à la requête n° 2102165 présentée par la société GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICE et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Élodie POPUT du Cabinet d'avocats BAZIN & ASSOCIES afin de représenter et conseiller l'établissement,

- **autorise** le président du Conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_057 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,

- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_058** PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article L135-6 du code général de la fonction publique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** des procédures liées au dispositif de signalement.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_059** AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE (CAIH)

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la convention d'adhésion au CAIH,

- **autorise** son Président à adhérer et à signer ladite convention.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_060** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE ET TRANSITOIRE D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHAMBLEY-BUSSIÈRES

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 20 mai 2022 portant sur l'acquisition d'un terrain à Chambley-Bussièrès pour la reconstruction d'un centre d'incendie et de secours et sur le lancement de l'opération de travaux afférente,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la signature de la convention entre le SDIS 54 et la commune de Chambley-Bussièrès portant sur la mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain dans le cadre de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Chambley-Bussièrès, telle que figurant en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_061** ACQUISITION D'UN TERRAIN À ART-SUR-MEURTHE POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LENONCOURT, LANCEMENT DE L'OPÉRATION AFFÉRENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE ET TRANSITOIRE D'UN TERRAIN

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération n°2021-120 du conseil d'administration du 10 décembre 2021 relative à l'adoption du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de lancer l'opération de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Lenoncourt à Art-sur-Meurthe, selon un modèle type conformément au plan pluriannuel d'investissement immobilier 2022-2028,

- **décide** d'accepter la proposition de la commune d'Art-sur-Meurthe, visant à céder au SDIS à titre gratuit une parcelle d'environ 1000 m<sup>2</sup> viabilisée située sur l'axe entre Lenoncourt et Art-sur-Meurthe,

- **décide** l'acquisition auprès de la commune d'Art-sur-Meurthe, à titre gratuit, de la parcelle de terrain cadastrée W39p-b comme précisé sur le plan joint en annexe, dès lors que celle-ci en sera propriétaire et que les documents d'urbanisme seront mis en conformité avec le projet de reconstruction d'un centre d'incendie et de secours,

- **précise** que la vente sera réalisée par acte notarié entre les parties et qu'il s'agira d'une cession de domaine public à domaine public,

- **précise** que les dépenses liées à l'acquisition sont prévues à l'AP n° 2021001 dont la périodicité s'étend de 2021 à 2028,

- **autorise** son Président à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition,

- **autorise** la signature d'une convention entre le SDIS 54 et la commune d'Art-sur-Meurthe portant sur la mise à disposition temporaire et transitoire d'un terrain dans le cadre de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Lenoncourt à Art-sur-Meurthe.

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 24 JUIN 2022**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 24 JUIN 2022

---

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_062 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 avril 2022.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_063 INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_064 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que précisées ci-avant et figurant en annexe,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations,
- **prend acte** que les ajustements proposés sont repris, pour ce qui impacte l'exercice budgétaire 2022, dans le cadre de la décision modificative présentée lors de cette même séance du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_065 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2022, telle que présentée et dont un état simplifié est présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_066** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SDIS ET L'AGENCE DU NUMÉRIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (ANSC) RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU SDIS À L'ANSC DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT UNIFIÉ DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE "NEXSIS 18-112"

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet de convention entre le SDIS et l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) visant l'octroi d'une subvention d'investissement par le SDIS au bénéfice de l'ANSC d'un montant de 560 000 € en 2022, tel que présenté en annexe, dans le cadre du projet « NexSIS 18-112 »,

- **décide** l'octroi de ladite subvention dès 2022, étant précisé que la provision précédemment constituée dans le cadre de ce projet pourra être débloquée pour financer cette subvention au bénéfice de l'ANSC, et sera matérialisée dans le cadre de la proposition de décision modificative du budget 2022 présentée lors de cette même séance du conseil d'administration,

- **autorise** le président à signer ladite convention et à procéder aux actes afférents.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_067** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUILLET 2022

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois telles que présentées en annexe, en vue d'une application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_068** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2022

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Adopte** le tableau des effectifs au 01 juillet 2022.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2022\_069**      CONTRAT DE PROJET

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le Décret 88-145 modifié,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le SDIS 54 à recourir à un contrat de projet pour mener à bien la recherche de sources de financement et l'identification de recettes potentielles, ainsi que la centralisation de l'ensemble des conventions existantes au sein de l'établissement.

- **autorise** le versement d'un IFSE de niveau 3A.

- **précise** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2022.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2022\_070**      CALENDRIER DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Le Conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 (NOR : TFPF2204780A) du ministère de la transformation et de la fonction publique fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration n°D2022-041 du 8 avril 2022,

Vu l'information du comité technique lors de la séance du 14 juin 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la mise à jour du calendrier prévisionnel des opérations électorales pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives et des comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics suivant :

- Publicité des listes électorales : au plus tard le 1er octobre 2022 à 17 heures
- Demandes de réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales : du 1er octobre au 12 octobre 2022 à 24 heures
- Dépôt des listes de candidats : au plus tard le 20 octobre 2022 à 17 heures
- Opérations de vote électronique par internet : du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 17h
- Date limite de contestation des opérations électorales : 14 décembre 2022, à 24 heures

#### **DÉLIBÉRATION N°D2022\_071**      MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FORMATION : FORMATION D'INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION D'ÉQUIPIER SPP - DISPENSE DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le référentiel national d'activités et de compétences « équipier de sapeurs-pompiers professionnel » et le référentiel national d'évaluation correspondant (RNAC/RNE),

Vu le règlement départemental de formation,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 13/06/2022,  
Vu l'avis du comité technique du 14/06/2022,  
Vu l'avis du CCDSPV du 16/06/2022,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement de formation telles que présentées en annexes.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_072** BILAN DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération D2020\_85 du 02 juillet 2020,  
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du bilan financier 2021 de la convention de participation en matière de couverture du risque prévoyance tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_073** BILAN DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération 2020\_85 du 02 juillet 2020,  
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend** acte du bilan financier 2021 de la convention de participation au titre de la complémentaire santé avec la mutuelle MUTEST pour la couverture du risque santé des agents du SDIS 54.

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**ARRETE PREFECTORAL SDIS n°BDSPV2022-527**

Fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

----

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant M. COCHET Arnaud, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral 22.BCI.01 du 28 janvier 2022 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté du 29 novembre 2005 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pris en application de l'article R723-77 du Code de la sécurité intérieure ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-31 du 10 novembre 2021 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-24 du 12 octobre 2020;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-27 du 28 octobre 2021 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-25 du 19 octobre 2020;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-22 du 29 septembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS entend saisir le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires afin d'émettre un avis sur les faits reprochés à un sapeur-pompier volontaire du grade de Caporal-chef, en l'espèce le Caporal-chef : [REDACTED].

**SUR** proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

- A R R E T E -

**Article 1 :** La liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pouvant faire l'objet de la procédure de tirage au sort prévu par l'arrêté du 29 novembre 2005 susvisé est arrêtée comme suit :

**1) Représentants de l'administration**

Monsieur Anthony CAPS	Madame Annie SILVESTRI
Madame Sylvie DUVAL	Madame Audrey BARDOT
Monsieur Pascal SCHNEIDER	Monsieur Anthony PERRIN
Monsieur Vincent HAMEN	Madame Catherine BOURSIER
Monsieur Lionel ADAM	Monsieur Denis KIEFFER
Madame Michèle PILOT	Monsieur Stéphane HABLOT
Monsieur Séverin LAMOTTE	Madame Sylvie BALON
Madame Jennifer BARREAU	Monsieur Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Monsieur Bruno TROMBINI	Madame Marie-José AMAH
Monsieur Serge DE CARLI	Madame Silvana SILVANI
Madame Rosemary LUPO	Madame Caroline FIAT
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN	Madame Monique POPLINEAU
Monsieur Eric PENSALFINI	Madame Sylvaine SCAGLIA
Madame Catherine KRIER	Madame Valérie PAYEUR
Monsieur Michel MARCHAL	Monsieur Jean LOCTIN
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU	Monsieur Laurent GARCIA
Monsieur Bertrand KLING	Madame Nathalie ENGEL
Madame Murielle COLOMBO	Monsieur Eric DA CUNHA
Monsieur Bernard BURTE	Madame Martine BOCOUM
Monsieur Gérard DIDELOT	Monsieur Henri POIRSON
Monsieur Luc BINSINGER	Monsieur Christian LOMBARD
Monsieur Filipe PINHO	Monsieur Gérard WECKERING
Madame Rose-Marie FALQUE	Monsieur Lionel RIVET
Monsieur Bernard MULLER	

**2) Représentants du personnel**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Officiers</b>	
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS
Lieutenant Laurent ROUYER	Capitaine André GACHENOT
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Lieutenant Delphine REMY WEBER
Infirmière Lieutenant Lucille SAINT DIZIER	Infirmière Sous-Lieutenant Aline CHERPITEL

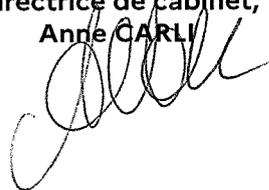
<b>Sous-officiers</b>	
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Adjudante-Cheffe Aurélie HIRTT	Adjudant-Chef Stéphane BORGHESI
Adjudante-Cheffe Florence ADLER	
Sergent-Chef Xavier BODIN	Sergente-Cheffe Céline JOLY
Sergente-Cheffe Laetitia VAQUANT	Sergent-Chef Florian ROBERT
<b>Caporaux</b>	
Caporal-Chef Laurent TSCHEILLER	Caporale-Cheffe Cindy VINCENT
Liste des caporaux du corps départemental telle que présentée en annexe	Liste des caporaux du corps départemental telle que présentée en annexe

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** M. le préfet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le **25 MAI 2022**

Pour le Préfet de Meurthe-et-Moselle,  
Directrice de cabinet,  
Anne CARLI



**ARRETE PREFECTORAL SDIS n°BDSPV2022-528**

Fixant la liste départementale des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

----

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant M. COCHET Arnaud, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral 22.BCI.01 du 28 janvier 2022 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté du 29 novembre 2005 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pris en application de l'article R723-77 du Code de la sécurité intérieure ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-31 du 10 novembre 2021 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-24 du 12 octobre 2020;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-27 du 28 octobre 2021 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-25 du 19 octobre 2020;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2020-22 du 29 septembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS entend saisir le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires afin d'émettre un avis sur les faits reprochés à un sapeur-pompier volontaire du grade de Caporal, en l'espèce le Caporal [REDACTED]

**SUR** proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

- A R R E T E -

**Article 1 :** La liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires pouvant faire l'objet de la procédure de tirage au sort prévu par l'arrêté du 29 novembre 2005 susvisé est arrêtée comme suit :

**1) Représentants de l'administration**

Monsieur Anthony CAPS	Madame Annie SILVESTRI
Madame Sylvie DUVAL	Madame Audrey BARDOT
Monsieur Pascal SCHNEIDER	Monsieur Anthony PERRIN
Monsieur Vincent HAMEN	Madame Catherine BOURSIER
Monsieur Lionel ADAM	Monsieur Denis KIEFFER
Madame Michèle PILOT	Monsieur Stéphane HABLOT
Monsieur Séverin LAMOTTE	Madame Sylvie BALON
Madame Jennifer BARREAU	Monsieur Emilien MARTIN-TRIFFANDIER
Monsieur Bruno TROMBINI	Madame Marie-José AMAH
Monsieur Serge DE CARLI	Madame Silvana SILVANI
Madame Rosemary LUPO	Madame Caroline FIAT
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN	Madame Monique POPLINEAU
Monsieur Eric PENSALFINI	Madame Sylvaine SCAGLIA
Madame Catherine KRIER	Madame Valérie PAYEUR
Monsieur Michel MARCHAL	Monsieur Jean LOCTIN
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU	Monsieur Laurent GARCIA
Monsieur Bertrand KLING	Madame Nathalie ENGEL
Madame Murielle COLOMBO	Monsieur Eric DA CUNHA
Monsieur Bernard BURTE	Madame Martine BOCOUM
Monsieur Gérard DIDELOT	Monsieur Henri POIRSON
Monsieur Luc BINSINGER	Monsieur Christian LOMBARD
Monsieur Filipe PINHO	Monsieur Gérard WECKERING
Madame Rose-Marie FALQUE	Monsieur Lionel RIVET
Monsieur Bernard MULLER	

**2) Représentants du personnel**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Officiers</b>	
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Gilles DENIS
Lieutenant Laurent ROUYER	Capitaine André GACHENOT
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Lieutenant Delphine REMY WEBER
Infirmière Lieutenante Lucille SAINT DIZIER	Infirmière Sous-Lieutenant Aline CHERPITEL

<b>Sous-officiers</b>	
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudante-Cheffe Sophie KESSLER
Adjudante-Cheffe Aurélie HIRTT	Adjudant-Chef Stéphane BORGHESI
Adjudante-Cheffe Florence ADLER	
Sergent-Chef Xavier BODIN	Sergente-Cheffe Céline JOLY
Sergente-Cheffe Laetitia VAQUANT	Sergent-Chef Florian ROBERT
<b>Caporaux</b>	
Caporal-Chef Laurent TSCHEILLER	Caporale-Cheffe Cindy VINCENT
Liste des caporaux du corps départemental telle que présentée en annexe	Liste des caporaux du corps départemental telle que présentée en annexe

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** M. le préfet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le 25 MAI 2022

Pour le Préfet de Meurthe-et-Moselle,  
Directrice de cabinet,  
Anne CARLI

